

Chaumont, le 14 décembre 2022,

Eau et assainissement : vos modes de paiement évoluent !



L'Agglomération de Chaumont propose, à compter du 1er mars 2023, une modalité de paiement complémentaire par mensualisation des factures d'eau et d'assainissement collectif, lorsque ces services sont gérés par l'Agglomération.

La mensualisation permet de répondre à une forte demande des usagers et représente un levier supplémentaire pour simplifier les démarches de règlement.

Les autres modes de paiement restent en vigueur sans modifications.

Modalités d'adhésion et liste des communes concernées sur www.agglo-chaumont.fr

Envoyez votre dossier d'adhésion de différentes façons:

- dépôt papier dans les mairies des communes de l'Agglomération concernées
- C'SAM, Régie Eau et l'Assainissement, 5 avenue Emile Cassez, 52000 Chaumont
- par mail à l'adresse suivante: eau-assainissement@agglo-chaumont.fr

Documents à fournir

(disponibles sur le site internet de l'Agglomération ou en mairies des communes concernées de l'Agglomération en format papier)

- contrat de mensualisation signé
- mandat de prélèvement signé
- RIB

Contact presse

Charlène MAURIVARD

Tél. 06.08.40.80.73

Mail : cmaurivard@agglo-chaumont.fr

Suivez l'Agglomération de Chaumont sur

